les comptes par lui-même, ou par un secrétaire choisi par lui.

Il serait trop long d'énumérer ici la matière et le résultat de tous ces procès, nous ne ferons que les indiquer en passant.

Les cours à chaque terme voyaient arriver les paroissiens de Sainte-Philomène, pour faire décider des questions comme celles-ci : le pain bénit, le soutien du bedeau, les comptes du marguillier, la présidence du curé, la rétribution due au curé pour donner des copies d'actes d'assemblées, l'emploie des deniers de la fabrique, etc.

Où en était, au milieu de tant de débats et de conflits, l'état de la religion, au sein de cette malheureuse paroisse ? On doit le présumer. Les pêcheurs en eau trouble (les suisses évangélistes), ne manquèrent pas de venir exploiter ce malaise et de chercher à recruter des adeptes parmi tant de mécontents. Ils ne réussirent que trop.

Sept familles se séparèrent des catholiques.

De plus on peut faire monter à vingt-cinq ou trente le nombre des autres personnes prises séparément dans d'autres familles qui, sans abjurer positivement, allaient cependant aux prêches du ministre. La société biblique envoyait un prédicant tous les huit jours. Ils étaient changés assez souvent, mais ceux qui vinrent le plus fréquemment furent les ministres Cyr, Marie et Normandeau.

Malheureusement quelques particuliers crurent devoir leur donner le prestige de la persécution. On les maltraita, on les hua, mais sans succès, car, après les scènes pénibles qui avaient lieu à leur passage, on semblait voir comme un accroissement de leurs forces et de leur vogue.

C'est sous de pareilles circonstances que la paroisse de Sainte-Philomène fut frappée d'un châtiment que Mgr.